

FEUILLE FÉDÉRALE

111^e année

Berne, le 26 mars 1959

Volume I

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 30 francs par an;
16 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco
à l'imprimerie des Hoirs C.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

Délai d'opposition: 24 juin 1959

LOI FÉDÉRALE

modifiant

la loi sur la création d'une école polytechnique suisse

(Du 20 mars 1959)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 5 décembre 1958 ⁽¹⁾,

arrête:

I

L'article 25 de la loi fédérale du 7 février 1854 ⁽²⁾ sur la création d'une école polytechnique suisse reçoit la teneur suivante:

Art. 25

Le traitement annuel du président et les indemnités des autres membres du conseil de l'école sont fixés par le Conseil fédéral.

II

La loi complémentaire du 29 janvier 1859 ⁽³⁾ concernant l'école polytechnique fédérale est abrogée.

⁽¹⁾ FF 1958, II, 1509.

⁽²⁾ RS 4, 109.

⁽³⁾ RS 4, 116.

III

Le Conseil fédéral fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 20 mars 1959.

Le président, Eugen Dietschi

Le secrétaire, Ch. Oser

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 20 mars 1959.

Le président, Aug. Lusser

Le secrétaire, F. Weber

Le Conseil fédéral arrête:

La loi fédérale ci-dessus sera publiée en vertu de l'article 89, 2^e alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 20 mars 1959.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

12264

Date de la publication: 26 mars 1959

Délai d'opposition: 24 juin 1959

LOI FÉDÉRALE modifiant la loi sur la création d'une école polytechnique suisse (Du 2 mars 1959)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1959
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.03.1959
Date	
Data	
Seite	505-506
Page	
Pagina	
Ref. No	10 095 353

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.